

**AVENANT N° 2
à la convention constitutive de l'ERERAL
du 26 février 2013**

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er}

A dater de la signature du présent avenant, la clinique Rhéna intègre l'Espace de Réflexion Ethique Région Alsace (ERERAL).

Article 2

A dater de la signature du présent avenant, les Hôpitaux Civils de Colmar intègrent l'ERERAL.

Article 3

A dater de la signature du présent avenant, l'Association AURAL intègre l'ERERAL.

Article 4

L'article 9 « Adhésion, retrait, exclusion » de la convention constitutive est modifié comme suit :

- a. Les candidats à l'adhésion remplissent un formulaire de candidature, disponible sur le site internet de l'ERERAL, accompagné d'une lettre de motivation à l'attention du directeur.
- b. La demande d'adhésion est inscrite à l'ordre du jour du conseil d'orientation de l'ERERAL, qui suit, et validée ou rejetée par celui-ci à la majorité de ses membres.
- c. La demande d'adhésion, avec l'avis du conseil d'orientation, est communiquée par mail aux membres du bureau de l'ERERAL qui ont alors 15 jours pour se positionner.
- d. Le silence des membres du bureau vaut acceptation.
- e. La demande d'adhésion est acceptée à la majorité des membres du bureau.
- f. L'avenant à la convention, qui valide l'adhésion des nouveaux membres, est signé par le Directeur général de l'établissement adhérent, par le Directeur général des Hôpitaux de Strasbourg, par le Recteur d'Académie et par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

2/ En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer à l'expiration d'un exercice budgétaire sous réserve qu'il ait notifié son intention trois mois avant la fin de l'exercice.

3/ L'exclusion d'un membre, partie à la convention, notamment en cas d'inexécution de ses obligations peut être prononcée par le directeur de l'espace après consultation du bureau de l'espace de réflexion éthique. »

Article 5

L'article 10 « : Modification de la convention » de la convention constitutive est modifié comme suit :

« Toute modification de la convention constitutive, qui n'est pas relative à l'adhésion d'un nouveau membre, prend la forme d'un avenant approuvé par la majorité des membres du bureau présents en séance et soumis à l'approbation du Directeur général des Hôpitaux de Strasbourg, du

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé après avis du Recteur d'Académie, Chancelier des Universités. Elle est rendue publique. »

Article 6

L'Agence Régionale de Santé représentée par son Directeur Général approuve le présent avenant à la convention constitutive après avis de l'Académie de Strasbourg représentée par le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités d'Alsace.

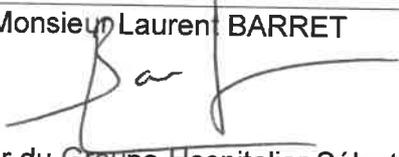
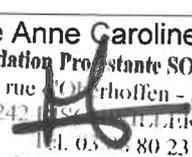
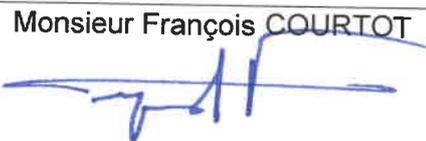
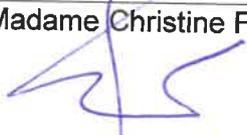
L'avenant est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 7

Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Strasbourg, le
en un exemplaire

LES PARTIES SIGNATAIRES :

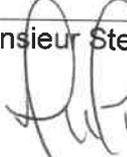
<p>Monsieur Laurent BARRET</p>  <p>Directeur du Groupe Hospitalier Sélestat - Obernai</p>	<p>Madame Anne Caroline BINDOU Fondation Protestante SONNENHOF 22, rue du Sonnenhof - BP 800.41 67242 STRASBOURG CEDEX Tél. 03 88 80 23 00</p>  <p>Directrice de la Fondation Le Sonnenhof</p>
<p>Monsieur François COURTOT</p>  <p>Directeur du Centre Hospitalier de Rouffach</p>	<p>Monsieur Michel DENEKEN</p>  <p>Président de l'Université de Strasbourg</p>
<p>Madame Christine FIAT</p>  <p>Directrice des Hôpitaux Civils de Colmar</p>	<p>Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER</p>  <p>Présidente de l'Université de Haute Alsace</p>
<p>Monsieur Christophe GAUTIER</p>  <p>Directeur Général des Hôpitaux universitaires de Strasbourg</p>	<p>Monsieur Daniel KAROL</p>  <p>Directeur de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord</p>
<p>Monsieur Guillaume LOHR</p>  <p>Directeur général de la clinique Rhéna</p>	<p>Monsieur Christophe MATRAT</p>  <p>Directeur général de la Fondation Vincent de Paul</p>

Professeur Yacine MERROUCHE Pr Yacine MERROUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL Centre Paul STRAUSS Directeur Général du Centre Paul Strauss	Monsieur Pascal OLEJNICZAK  Directeur de l'UGE CAM Alsace
---	--

Monsieur Marc PENAUD  Directeur Général du Groupement hospitalier de la région de Mulhouse Sud Alsace	Madame Marie-Hélène RAFF  Directrice de l'Association pour l'Hospitalisation et la coordination des Soins à Domicile du Centre Alsace
--	--

Monsieur Pierre SCHAAL  Directeur de l'AURAL	M. le Professeur Jean SIBILIA  Doyen de la Faculté de Médecine
---	---

Monsieur Dominique MAYER  Directeur du Centre hospitalier d'Haguenau <i>par intérim</i>	Madame Mélanie VIATOUX  Directrice par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg
--	---

Monsieur Steve WERLE  Directeur du Centre Hospitalier Sainte Catherine de Saverne

POUR AVIS :

Tres favorable

Recteur d'Académie de Strasbourg



POUR APPROBATION :

Directeur Général de l'Agence Régionale de
 Santé



Christophe LANNELONGUE